

CREATION D'EMPLOIS PERENNES (CREAP2) DU CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE

La Région, souhaitant que les emplois créés en association soient pérennisés, a mis ce dispositif en place.
C'est une subvention totale de 22 000 € dédié à la création d'un poste temps plein, elle peut être proratisée au temps de travail en cas de temps partiel, celui-ci devant être d'au minimum de 80 % d'un temps plein.
Elle est versée sur 3 ans, de façon dégressive.

Les conditions pour y prétendre :

association en Hauts de France
créée depuis au moins 1 an

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif747>



Région
Hauts-de-France

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover
59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>